



## Commune de Malauzat. Les travaux du Conseil Municipal

Lundi 17 juin 2013 à 19 h en salle du Conseil, a eu lieu la réunion du Conseil Municipal.

Présents : Mmes AUZILLON et MAILLOT. MM. AYRAL, DESEMARD, FOURNIER, LARGERON, LAUDOUZE, MICLET, PAPPALARDO et TRIOUX.

Absents excusés : Mme BOUYGE, MM. JOLY et ROUSSY.

### ORDRE DU JOUR :

- ❖ Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2013.
- ❖ Point sur l'avancement des travaux.
  - Vestiaires terrain de foot : Doublages et plafonds sont pratiquement terminés ; il reste la pose des luminaires et des appareils électriques. L'installation des sanitaires va commencer et la pose du carrelage et faïence est en cours.
- ❖ SIEG : nouvelle adhésion. Le Conseil émet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme, pour la compétence « Eclairage public ».
- ❖ EPF/smaf : achat parcelle AE363. En 2008, l'Etablissement Public Foncier avait acquis la parcelle AE363 pour le compte de la commune afin de réaliser le parking à côté de la mairie. Aujourd'hui, le maire propose de racheter cette parcelle pour permettre la mise en service du parking. Le prix de cession est de 18 080 Euros ; compte-tenu des participations déjà versées et des frais d'actualisation, la commune doit verser la somme de 9 730 Euros. Le Conseil autorise le maire à procéder à cette transaction par acte notarié et de solliciter Me PELISSIER-BARIS de Volvic en tant que notaire.
- ❖ Enquêtes publiques : PLU de Mozac et Eaux de Volvic.
  - La ville de Mozac a lancé la modification N° 6 de son PLU en février 2013 pour des modifications concernant son zonage, ses emplacements réservés, son règlement et ses annexes. Ceci n'appelant aucune remarque de notre commune, le Conseil émet un avis favorable à cette enquête.
  - La société des Eaux de Volvic exploite séparément deux sites au Chancet ; Chancet 1 et Chancet 2. L'objet du dossier soumis à enquête est de ne faire qu'un seul site d'exploitation. Le Conseil émet un avis favorable à cette enquête.
- ❖ Renouvellement convention ATESAT. Assistance Technique fournie par l'Etat, par l'intermédiaire de la DDT, pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire, aux communes qui le souhaitent après signature d'une convention. L'assistance technique concerne : la gestion de la voirie, la conduite d'études relatives à l'entretien des ouvrages d'art, le classement des voiries, les études de sécurité routière, etc. Le montant de la participation communale pour 2013 est fixé à 437 Euros. Autorisation est donnée au maire de signer la convention.
- ❖ Achat matériel et mobilier.
  - Pour l'entretien des espaces verts un débroussaillier portatif pour un coût de 729 Euros TTC ; modèle proposé par les Ets LAURENT de Châteaugay.
  - Pour l'école, vu l'augmentation des effectifs à la prochaine rentrée, un complément de mobilier de classe : tables et chaises, pour un montant de 996 Euros TTC.
  - Pour les vestiaires du terrain de foot, des accessoires tels que porte-manteaux et du mobilier pour la buvette : tables, grill, réfrigérateur, friteuse, etc. pour un montant de près de 9 000 Euros TTC.
- ❖ Travaux de voirie et parking. Des travaux s'avèrent nécessaires pour la sécurité des usagers :
  - Chemin des Chères : (entre la fin des lotissements le Peyrat et Champ des Granges et la déviation sud) la formation de nids de poule est dangereuse pour les vélos et gênante pour les riverains. La solution retenue consiste à réaliser un bi-couche sur la partie non goudronnée (carrefour + 70 ml de chemin) complétée par une signalisation appropriée avec l'assistance des services du département. Coût de l'opération par les Ets RENON de Châteaugay : 8 682 Euros TTC.
  - Chemin des Ratiers : une partie du chemin qui mène au chenil, longe et surplombe le ruisseau ; par endroits il devient dangereux, car très étroit et risque de glissement du terrain. La solution adoptée consiste à réaliser un enrochement pour maintenir la berge et à remblayer par du concassé 31/5. L'entreprise SCREG propose de réaliser ces travaux pour un montant de 17 222 Euros TTC.
  - Chemin de l'Aiguillon (voirie mitoyenne avec Marsat) : le raccordement du chemin avec la RD405 (partie ouest) nécessite des travaux de réglage et goudronnage. C'est la commune de Marsat qui gère ce dossier avec l'entreprise EUROVIA. Montant des travaux : 2 000 Euros TTC pour chacune des deux collectivités.
  - La Ronzière : le chemin qui longe le terrain communal est encaissé et reste inondé par le droit d'eau. Pour l'assécher un ou deux busages seront mis en place pour relier les fossés se trouvant de chaque côté du chemin. Le coût estimé par l'entreprise GIRAUD est de l'ordre de 1 000 Euros HT.
  - Chemin de la Ronzière : pour mémoire, l'enrobé à froid pour boucher les nids de poule, est en attente de livraison.
  - Parking côté mairie : pour sécuriser le parking et le rendre utilisable au public, une enceinte grillagée de 1 mètre de haut sera mise en place. Montant de l'opération : 1 179 Euros TTC.

- ❖ Travaux vestiaires foot.
  - Le club de football souhaite reprendre possession du terrain de sport et des vestiaires pour la saison prochaine à partir du 5 août. Pour faciliter l'enchaînement des différentes opérations et tenir le délai, le maire propose de faire poser faïence et carrelage par l'entreprise MURGIA Gilles, pour un montant de 14 478 Euros TTC. Proposition acceptée.
  - Un complément de travaux de terrassement est nécessaire pour l'exécution de trottoirs répondant aux normes d'accessibilité autour du bâtiment, ainsi que pour le raccordement de la pompe d'arrosage du terrain, l'évacuation du trop plein de la réserve d'eau et enfin pour le branchement de l'arroseur. Ces travaux sont estimés à 3 000 Euros HT par l'entreprise GIRAUD de Volvic. Avis favorable du Conseil.
- ❖ Remboursements divers. Le Conseil donne un avis favorable pour l'encaissement au budget communal de deux chèques, l'un pour le remboursement d'un sinistre « bris de glace » pour un montant de 233,45 Euros, l'autre pour complément de travaux pour l'éclairage public du « Clos de l'Armoise » pour un montant de 5 173,29 Euros.
- ❖ Mise à jour tableau des effectifs. Une des employées communales a bénéficié d'un avancement au titre de l'ancienneté et de ce fait est nommée agent technique de 1ère classe. Le Conseil donne un avis favorable pour la création de ce poste.
- ❖ Divers en fin de séance.
  - Le rapport annuel 2012 du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est paru et il est à disposition pour lecture au secrétariat de mairie.